

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5238e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le mercredi 27 juillet 2005, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 5238e séance, tenue à huis clos le 27 juillet 2005, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Géorgie".
>
> Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Allemagne et de la Géorgie à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Avec l'assentiment du Conseil et comme convenu lors de consultations préalables, le Président a adressé, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, une invitation à Mme Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
>
> Les membres du Conseil ont entendu un exposé de Mme Tagliavini.
>
> L'Envoyé spécial du Président de la Géorgie, S. E. M. Irakli Alasania, a fait une déclaration. »

05-44321 (F) 270705 270705